

TRANSPORTS
UNSS NANCY-METZ / 2024-2025
POUR LES AS

Départemental	Modalités	Les déplacements pour les rencontres UNSS de districts ou les rencontres départementales sont gérés directement par les Services Départementaux.	
	Taux	Le taux de remboursement est spécifique à chaque SD.	
Championnat Académique	Modalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adressez votre demande de remboursement au Service Régional à l'adresse suivante sr-nancy-metz@unss.org 2. Remplir le formulaire de « demande de remboursement des frais de transport » (LIEN) 3. Ne pas oublier d'inclure une copie des factures acquittées. 	
	Taux (2024/2025)	7 centimes du km/aller. Distance kilométrique parcourue « Aller » (Mappy, le trajet + court) Formule de calcul : Nombre de personnes prises en compte ► compétiteurs + JO + 1 ou 2 accompagnateurs. Le montant du remboursement se fait dans la limite de la formule de calcul <u>ou</u> du coût réel du déplacement et des règles en vigueur à l'UNSS.	
	Taux renforcé (2024/2025)	Cross académique : 12 centimes du km/aller.	
	Accord-cadre	Une AS commande son bus pour elle ou plusieurs AS, l'accord cadre national ne s'applique pas. Elle est autonome dans le choix de son transporteur.	
	Suivi des remboursements	Un récapitulatif des remboursements effectués par le service régional sera disponible sur le PADLET chaque trimestre.	
Championnat inter-académique	Idem que pour le championnat d'académie.		
France UNSS	Modalités	Nouveau : Vous n'avez plus besoin de faire de demande remboursement au service régional pour les championnats de France. Le remboursement se fera directement par le SR après réception de la subvention allouée par la direction nationale en fin d'année scolaire (Juillet de l'année N).	
	Taux (2024/2025)	Nouveau : 5,9 centimes du km/aller. Distance kilométrique parcourue « Aller » (Mappy, le trajet + court) Formule de calcul : Nombre de personnes prises en compte ► compétiteurs + JO + 1 accompagnateur par équipe. Le montant du remboursement se fait dans la limite de la formule de calcul <u>ou</u> du coût réel du déplacement et des règles en vigueur à l'UNSS.	
	Aide aux lycées de la Région Grand Est	Pour obtenir cette aide de la région, merci de retourner votre facture d'hébergement au championnat de France à Nadine.pierrel@unss.org Le remboursement se fera directement par le SR à réception de ces documents.	
	Montants de l'aide aux Lycées de la Région Grand Est	Attributions par zones (à compter du 01/09/2024) : <ul style="list-style-type: none"> • une somme de 20 euros attribuée par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la • une somme de 25 euros attribuée par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la • une somme de 30 euros attribuée par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la Uniquement pour les compétiteurs et le JO de l'équipe qualifiée.	
			<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: flex-end;"> <div style="background-color: red; width: 20px; height: 10px; margin-bottom: 2px;"></div> zone rouge <div style="background-color: yellow; width: 20px; height: 10px; margin-bottom: 2px;"></div> zone jaune <div style="background-color: cyan; width: 20px; height: 10px;"></div> zone bleue </div>
	Suivi des remboursements	Merci de vous adresser directement à Nadine PIERREL.	
Evènements promotionnels	Jeux Régionaux des Jeunes Lycéenne RUN, by UNSS, OLYMPIADES DES LYCEES	Taux de remboursement : 100%	Le SR s'occupe de la réservation du bus avec l'aide de votre service départemental avec un plan de transports OU délègue le transport aux districts ou AS sous conditions. Merci de vous adresser directement à Laurent CODATO : laurent.codato@unss.org

***Clauses d'exclusion de l'accord cadre :** « Si tous les transporteurs de l'accord cadre sont défaillants pour le besoin identifié, alors il est possible d'avoir recours à un prestataire disponible localement et ce hors l'accord cadre. » (Extrait de la question 12, du PV du conseil d'administration de l'UNSS du mardi 30 mai 2023)